

**ASSEMBLÉE NATIONALE**25 janvier 2007

---

MODERNISATION DE LA DIFFUSION AUDIOVISUELLE  
ET TÉLÉVISION DU FUTUR - (n° 3460)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 35

présenté par  
M. Hamelin,  
rapporteur au nom de la commission des affaires culturelles

---

-----  
**ARTICLE 5**

Dans l'alinéa 27 de cet article, substituer aux mots :

« cinématographique et audiovisuelle d'expression originale française et européenne »,

les mots :

« d'œuvres cinématographiques et audiovisuelles européennes et d'expression originale française ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement rédactionnel.